

BUREAU

Séance du 25 juillet 2024

Délibération BU_20240725_15

Adhésion à la centrale d'achat GCS Uniha (Groupement de coopération sanitaire UniHA)

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Considérant l'intérêt pour le SDIS d'adhérer au GCS UniHA (Groupement de Coopération Sanitaire UniHA) ;

DECIDE :

Article 1^{er}. Le SDIS décide d'adhérer à la centrale d'achat GCS UniHA (adhésion qualifiée par le GCS UniHA d'adhésion « seule ») au titre de l'année en cours et valide la reconduction tacite de cette adhésion sauf décision expresse contraire.

Article 2. Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette adhésion ainsi que les pièces nécessaires à l'utilisation de la centrale d'achat telles que, le cas échéant, les conventions de service et bons de commande permettant les achats via cette centrale d'achat.

Marc FLEURET